



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES SERVICES OFFERTS AUX MAÎTRES DE MAISON SUR INTERNET

L'adhésion aux services offerts sur Internet est subordonnée à l'acceptation des conditions générales d'utilisation prévues aux articles I à VII du présent document.

ARTICLE I – OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des Maîtres de Maison et/ou de leurs mandataires, ci-après nommés « Utilisateurs », des services offerts sur Internet, ci-après nommés « Téléservices » et les conditions d'utilisation de ces Téléservices par l'Utilisateur.

Tout accès et/ou utilisation des Téléservices suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes Conditions et leur acceptation inconditionnelle.

Dans le cas où l'Utilisateur ne souhaite pas accepter tout ou partie des présentes conditions générales, il lui sera impossible de bénéficier de l'usage des Téléservices.

L'accès à ces services est permanent dans les plages horaires fixées par les Caisses Sociales.

ARTICLE II – IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR

Le numéro d'abonné et le mot de passe mis à la disposition de l'Utilisateur couvrent les différents Téléservices auxquels il adhère par l'acceptation des présentes conditions.

ARTICLE III – ABONNEMENT

L'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que la confirmation en ligne d'une adresse email valide permettent la validation d'un abonnement aux Téléservices sans limitation de durée. Cet abonnement peut être résilié à tout moment en contactant le Service Recouvrement.

Le Service Recouvrement se réserve le droit de résilier un abonnement si les conditions générales d'utilisation des Téléservices ne sont pas respectées par l'Utilisateur.

ARTICLE IV – CONFIDENTIALITE ET SECURITE

Pour des raisons de sécurité, il est demandé à l'Utilisateur de modifier le mot de passe initial lors de sa première connexion.

Au-delà de cinq tentatives de connexion infructueuses, l'accès au service sera bloqué. L'Utilisateur pourra faire une demande en ligne de changement de mot de passe après avoir répondu à la question aide-mémoire qu'il aura paramétrée dans son profil d'abonné. Il recevra alors un email contenant un lien de connexion unique qui lui permettra de choisir un nouveau mot de passe en ligne.

ARTICLE V - DECLARATION DE SALAIRES ET BULLETINS DE SALAIRES

L'acceptation des présentes conditions entraîne la dématérialisation des déclarations de salaires et des bulletins de salaires qui les accompagnent. Ces documents ne seront plus envoyés par courrier. L'Utilisateur recevra un email de rappel à l'adresse email renseignée dans son profil d'abonné.

Des écrans pré-remplis sont mis à la disposition de l'Utilisateur pour effectuer la déclaration de salaires mensuelle. L'Utilisateur s'engage à les compléter mensuellement en respectant la date limite d'envoi des informations nécessaires aux paiements des cotisations⁽¹⁾, à savoir le 10 du mois civil suivant.

L'Utilisateur a aussi à sa disposition un téléservice de calcul de bulletins de salaires qui peuvent être imprimés afin de les remettre aux salariés.

ARTICLE VI - RELEVES DE COTISATIONS

L'acceptation des présentes conditions entraîne la dématérialisation des relevés de cotisations mensuels. L'Utilisateur recevra, à l'adresse email renseignée dans son profil d'abonné, un email lui notifiant la disponibilité du relevé sur le portail des Téléservices.

ARTICLE VII - DISPOSITIONS DIVERSES

La conception du système garantit la confidentialité et l'intégrité des données, ainsi que leur fiabilité. Les enregistrements informatiques feront foi en cas de différend entre les parties.

⁽¹⁾ CCSS, CAR, CMRC, Assurance chômage